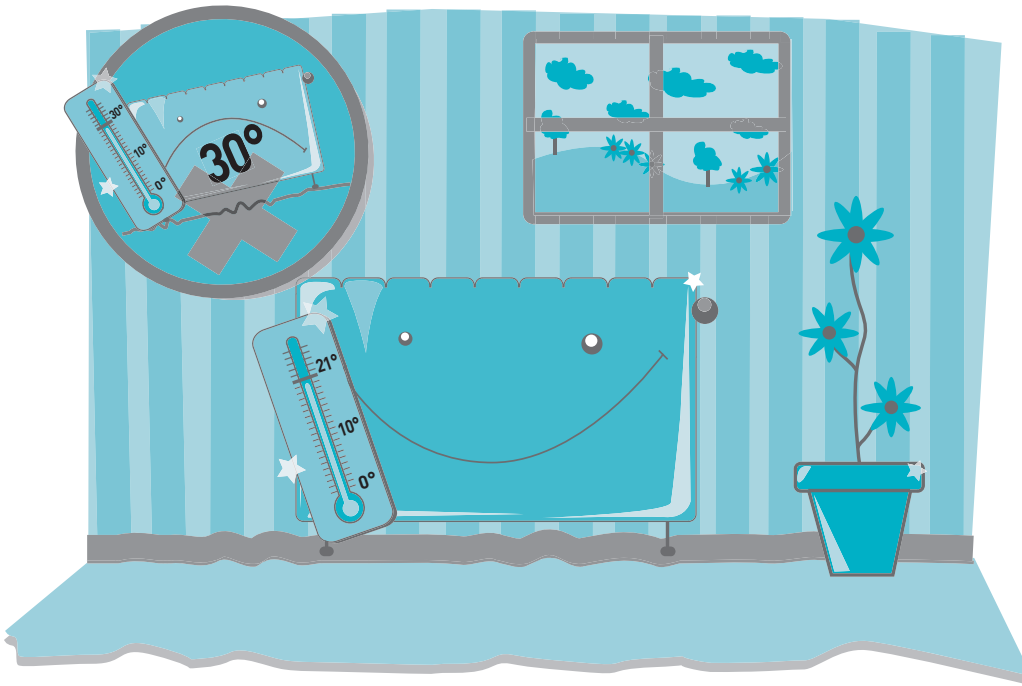


## Votre chauffage. Économie, confort et écologie.



Le chauffage représente une part importante de vos charges. Il est un élément indispensable de votre confort au quotidien. Mais l'habitation c'est aussi 20% des rejets de gaz à effet de serre en France. Voici quelques conseils pratiques pour mieux maîtriser votre chauffage et pour réduire l'impact sur vos dépenses et vos charges.

Être au confort chez soi au meilleur prix, c'est utiliser les équipements dans les conditions prévues :

### Vous bénéficiez d'un chauffage individuel

- **Chauffer trop** et la facture s'envole vite (+7% pour ne gagner qu'un seul degré).
- **Ne pas chauffer assez**, c'est risquer des dégradations dues aux condensations.
- **Chauffer par à coup** (le matin au réveil avant de partir et le soir quand on rentre) crée là aussi des condensations.
- Réchauffer tout un logement dans ces conditions coûte plus cher que de **le laisser à une température raisonnable**. Les condensations et l'humidité favorisent le transport des microbes. **Respecter les températures de confort** en utilisant le système de programmation ou de régulation de chauffage (entre 19 et 20° C pour les pièces de jour et 22° C dans la salle de bain durant l'occupation). N'oubliez pas que la température dans une chambre ne doit pas être trop élevée pour favoriser le sommeil (température conseillée entre 16 et 17° C).
- Profiter au maximum de la chaleur du soleil, **c'est gratuit et efficace**.

### Vous bénéficiez d'un chauffage collectif

Dans ce cas, la gestion est plus simple. Les températures sont programmées pour la journée et la nuit. L'ensemble est mis en veille en soirée et repart au petit matin. Les charges qui vous sont réclamées tous les mois ne sont que des provisions. Chaque année, celles-ci sont régularisées au regard de la consommation réelle relevée sur l'ensemble du groupe.

## DANS TOUS LES CAS, VOICI LES BONNES PRATIQUES

- Ne couvrez pas les radiateurs pour que la chaleur se diffuse dans les meilleures conditions.
- Ne bouchez pas les entrées et les sorties d'air. Vous allez favoriser l'apparition de l'humidité.
- Cette humidité va ralentir les possibilités de chauffage de votre logement (l'air humide est plus difficile à chauffer que l'air sain). Les sorties d'air bouchées peuvent être une des causes d'intoxications au monoxyde de carbone, gaz inodore.
- Aérez quelques minutes tous les jours chaque pièce (5 minutes suffisent à renouveler l'air).
- Pensez à fermer les volets et les rideaux la nuit afin de limiter les pertes de chaleurs

## QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

Il faut prévenir l'entreprise qui est chargée de l'entretien et des réparations. Vous trouverez ses coordonnées sur la feuille remise lors de l'état des lieux intitulée "Coordonnées des entreprises titulaires de contrats d'entretien". Une copie de cette dernière est disponible sur votre panneau d'affichage. Le cas échéant votre gardien ou votre chef de secteur pourra vous renseigner. A savoir que dans les contrats qui nous lient avec nos différents prestataires, la température moyenne du logement est fixée à 20°C.

**Chaque locataire doit favoriser les interventions des entreprises sous contrat en leur facilitant l'accès à leur logement. Un bon entretien de votre système de chauffage, c'est 10% d'économie.**

**Chauffer avec modération c'est aussi éviter des rejets excessifs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Trop chauffer chez soi, c'est aussi participer au réchauffement de la planète et modifier le climat. Chacun peut, à son niveau, jouer un rôle important.**

## Accession à la Propriété: Prêt Mission Sociale à 0%

L'Office a signé un partenariat avec la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété de Franche-Comté.

Ce partenariat peut vous permettre, sous certaines conditions, de bénéficier, en cas d'acquisition d'un logement de l'Office, d'un prêt «mission sociale» au taux de 0% (hors assurance).

Ce prêt permet de financer une partie de votre acquisition. Il est cumulable avec le Prêt à Taux Zéro (financé par le Ministère du Logement) afin de conserver un niveau de remboursement conforme à vos moyens financiers.

Pour prétendre à ce financement, vous devez postuler pour l'acquisition d'un logement proposé à la vente par Habitat 25, être retenu comme acquéreur et remplir certaines conditions de ressources.

Pour cette dernière, il vous suffit d'examiner votre Avis d'Imposition sur le revenu 2007, ligne «Revenu fiscal de référence» :

Revenu fiscal de référence à respecter ; celui-ci doit être inférieur ou égal au montant indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nombre de personne au foyer	Montant du revenu fiscal de référence maximum
1	15 183€
2	22 205€
3	26 705€
4	31 199€
5	35 713€
Par personne supplémentaire	4 498€

**Si vous remplissez ces conditions de ressources et que vous souhaitez vous porter acquéreur d'un logement mis en vente par l'Office, Madame Carole CATALA se tient à votre disposition au, 03.81.82.77.08, pour tout complément d'information.**

